



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : OPPORTUNITÉS, RISQUES ET ENJEUX POUR LE RÉGULATEUR

Un portrait québécois

Julien Reid, Directeur principal, Encadrement et résolution
Groupe des contrôleurs d'assurance francophones
Paris, 31 janvier 2024



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

ORDRE DU JOUR

- Contexte québécois
- Opportunités et risques
- Défis liés à l'encadrement de l'IA
- Direction envisagée par l'Autorité pour les institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LE QUÉBEC ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Plaque tournante de la recherche en IA
- Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA
- Mandat du gouvernement au Conseil de l'innovation du Québec



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

L'ENCADREMENT DE L'IA AU QUÉBEC: ACTIONS ENTREPRISES PAR L'AMF

- Initiatives sur la transformation numérique dès 2016
- Signataire de la Déclaration de Montréal pour l'IA responsable en 2021
- Rapport sur l'utilisation responsable de l'IA en 2021
- Document de réflexion et de discussion sur les meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA en finance: attendu en février 2024
- Ligne directrice en préparation. Attendue en 2024



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

UN POTENTIEL SIGNIFICATIF POUR L'INDUSTRIE

- Surveillance de la cybersécurité
- Suivi de la conformité
- Aide à l'audit interne
- Aide à la décision (projets, approvisionnement,)
- Segmentation de la clientèle
- Vigie
- Rédaction



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

UN POTENTIEL TOUT AUSSI GRAND POUR LES RÉGULATEURS ET ORGANISMES DE SURVEILLANCE

- Audit interne
- Optimisation
- Aide à la décision
- Cybersécurité
- Vigie
- Aide à la surveillance des assujettis



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LES RISQUES QUI Y SONT ASSORTIS

- Responsabilité
- Droits des consommateurs, humains, sociétaux, environnementaux
- Explicabilité
- Biais
- Concentration des IA (systémique)



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

UNE AMPLIFICATION DE RISQUES CONNUS

- Justesse et qualité
- Mise en œuvre et mise hors service
- Sécurité: confidentialité et criminalité
- Données personnelles: consentement, pouvoir explicatif, réidentification



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

DES DÉFIS DE L'ENCADREMENT DE L'IA

- Frein à l'innovation
- Clarté pour l'industrie
- Évolution de la technologie
- Rigidité réglementaire et concentration des IA



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LA DIRECTION ENVISAGÉE PAR L'AMF POUR SES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ASSUJETTIES.

- Encadrement prudentiel
- Gouvernance, gestion intégrée des risques, saines pratiques commerciales
- Proportionnalité
- Basé sur une classification des AI selon une cote de risques et son alignement éthique
- Vise l'harmonisation



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LA DIRECTION ENVISAGÉE PAR L'AMF: **GOVERNANCE.**

- Responsabilités claires. Fonction de la 2e ligne de défense.
- Tierce-partie
- Compétence et explicabilité nécessaires à la compréhension et responsabilisation
- Adoption d'un code éthique



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LA DIRECTION ENVISAGÉE PAR L'AMF: **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES.**

- Appétit et tolérance au risque
- Minimisation des risques et enjeux éthiques dès la conception
- Justification de la prise de risque
- Cadre d'utilisation lié à la cote de risque
- Simulations



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

LA DIRECTION ENVISAGÉE PAR L'AUTORITÉ: SAINES PRATIQUES COMMERCIALES.

- Anthropomorphisme
- Données personnelles nécessaires, complètes et vraies, destruction, réidentification, consentement
- Biais
- Explications suffisantes



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES?

JULIEN.REID@LAUTORITE.QC.CA